



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 39

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} MORLEY-LECOMTE, *vice-présidente du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 12 avril 2017, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 201 — *Loi sur la Journée des animaux d'assistance et de zoothérapie/The Service and Therapy Animal Day Act*;
- projet de loi 214 — *Loi modifiant la Loi sur les personnes disparues (alerte silver)/The Missing Persons Amendment Act (Silver Alert)*.

Composition du Comité :

- M. le *ministre* FIELDING;
- M^{me} FONTAINE;
- M^{me} GUILLEMARD;
- M. ISLEIFSON;
- M^{me} LAMOUREUX;
- M^{me} MORLEY-LECOMTE;
- M. MARCELINO;
- M. SMITH;
- M^{me} la *ministre* STEFANSON;
- M. SWAN;
- M. WHARTON (président).

Le Comité a élu M^{me} MORLEY-LECOMTE à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu cinq exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 201 — *Loi sur la Journée des animaux d'assistance et de zoothérapie/The Service and Therapy Animal Day Act* :

Tara Reimer	Particulier
Jody Kuik	Particulier
Wally Antoniuk	Service de police de la ville de Winnipeg
Katie Powell	Save A Dog Network Canada
D ^r Jonas Watson	Particulier

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 201) — *Loi sur la Journée des animaux d'assistance et de zoothérapie/The Service and Therapy Animal Day Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 214) — *Loi modifiant la Loi sur les personnes disparues (alerte silver)/The Missing Persons Amendment Act (Silver Alert)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M^{me} MORLEY-LECOMTE, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* CULLEN dépose le rapport intitulé « Power Smart Annual Provincial Report » pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2016.

(Document parlementaire n^o 32)

M^{me} SQUIRES, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet de la citoyenneté canadienne honorifique décernée à Malala Yousafzai.

M^{me} FONTAINE et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

M. PEDERSEN, *ministre de l'Infrastructure*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations au Manitoba.

M. MALOWAY et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. GRAYDON et ALTEMEYER, M^{mes} GUILLEMARD et KLASSEN ainsi que M. le *ministre* MICKLEFIELD font des déclarations de député.

Après la période des questions orales, M^{me} KLASSEN invoque le *Règlement* au sujet de commentaires désobligeants faits par le député d'Emerson.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Présentation et lecture de pétitions :

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. KINEW — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître le besoin d'installations récréatives de qualité dans toutes les écoles du Manitoba, à revenir sur sa décision de coupe régressive à cet égard et à fournir à l'École secondaire Kelvin le financement nécessaire à la construction d'un nouveau gymnase et d'un centre de mieux-être. (E. Cook, C. Swan, G. Povoledo et autres)

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision et à fournir le reste du financement nécessaire à la construction d'un gymnase à l'école secondaire Kelvin le plus tôt possible. (C. Smith, E. Matheson, D. Dawson et autres)

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30.

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à reconnaître l'importance des services de soins de santé bilingues au Manitoba et à revenir sur sa décision de fermer la clinique express de Saint-Boniface.

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur ses intentions de déréglementer l'industrie du taxi et notamment à retirer le projet de loi 30. (S. Brar, S. Brar, A. Brar et autres)

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FRIESEN demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

La motion principale fait l'objet d'une motion d'amendement proposée par M^{me} MARCELINO (Logan) portant qu'elle soit amendée par substitution, au passage qui vient après « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore qu'en présentant le présent budget, le gouvernement provincial néglige les priorités de la population manitobaine, ignore les besoins des familles et des aînés et ne présente pas de stratégie claire, stratégique et inclusive pour l'avenir du Manitoba étant donné :

- a) qu'il n'a pas tenu sa promesse de protéger les services de première ligne et qu'il a réduit considérablement les services dont dépendent les familles;
- b) qu'en fermant trois salles d'urgence et un centre de soins d'urgences à Winnipeg, il laisse les familles du nord et du sud de Winnipeg sans accès en temps opportun à des soins d'urgence;
- c) qu'il a réduit de 20 % le budget consacré à l'infrastructure médicale en annulant des projets liés à la santé totalisant un milliard de dollars, notamment des installations essentielles comme Action cancer, un centre d'accès ou des cliniques de premiers soins dans le Nord;
- d) qu'il a ignoré la promesse faite pendant la campagne électorale de construire des milliers de places en foyer de soins personnels après avoir éliminé le Programme de l'équipe de soins hospitaliers à domicile et annulé la construction de foyers de soins personnels à Winnipeg et dans les régions rurales du Manitoba;
- e) qu'il n'a pas effectué de véritables investissements dans les programmes de santé voués à la prévention et à la vie saine, lesquels font en sorte que les familles et les aînés ne se retrouvent pas dans les salles d'urgence;
- f) qu'il a refusé pour une deuxième année de suite d'augmenter le salaire minimum, portant ainsi préjudice aux travailleurs à faible revenu qui sont en majorité des femmes et qu'il n'a pas présenté de stratégie de création d'emplois au profit des travailleurs manitobains;
- g) qu'il a fait des coupes de plusieurs millions de dollars dans le budget consacré au logement au Manitoba et qu'il n'a pas égalé les engagements pris par le gouvernement fédéral en matière de logements;
- h) qu'il n'a pas réussi à accroître la sécurité des communautés dans lesquelles habitent les familles et les aînés étant donné qu'il n'a pris aucun nouvel engagement pour prévenir la criminalité et faire face à ses causes profondes;
- i) qu'il a refusé de renoncer aux changements apportés au programme Candidats du Manitoba, notamment les frais additionnels et les obstacles qui découragent les nouveaux arrivants de venir s'installer au Manitoba;
- j) qu'il n'a effectué aucun investissement pour favoriser l'égalité entre les sexes et réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes dans le milieu du travail et qu'il a réduit les pouvoirs du Secrétariat de la situation de la femme;
- k) qu'il a investi si peu dans le système des garderies du Manitoba et que cet investissement répond seulement aux besoins de 3 % des personnes inscrites sur les listes d'attente;
- l) qu'il a permis des hausses de frais de scolarité postsecondaires allant jusqu'à 7 % et qu'il a déréglé les frais de cours;
- m) qu'il a équilibré le budget aux dépens des étudiants en augmentant de plus de 2 500 \$ par année l'impôt perçu auprès des nouveaux diplômés postsecondaires et qu'il a refusé d'investir dans les universités et les collèges;

- n) qu'il n'a élaboré aucune stratégie de formation et de création d'emplois à long terme au Manitoba visant à faire croître l'économie provinciale et à appuyer les jeunes en cette période d'incertitude et de changements économiques;
- o) qu'il n'a pas pris de nouveaux engagements quant à la construction d'écoles pour les élèves de la maternelle à la 12^e année, comme l'école Waterford Green ou une école dans le sud de Brandon, qu'il n'a pas fait de nouveaux investissements dans des laboratoires de sciences, des ateliers, des salles de classe ou des gymnases pour les écoles publiques et qu'il a réduit de presque 30 % le budget consacré aux infrastructures scolaires à la suite de son élimination malavisée de l'initiative de réduction de l'effectif des classes;
- p) qu'il a réduit les crédits d'impôt accordés aux étudiants postsecondaires tout en offrant un allègement fiscal aux donateurs politiques pour les dons qu'ils font;
- q) qu'il a réduit les dépenses consacrées au réseau routier de presque 30 millions de dollars, ce qui s'ajoute aux réductions de presque 50 millions de dollars faites dans le budget précédent, alors qu'il est nécessaire d'investir dans des projets d'infrastructure stratégiques pour stimuler l'économie;
- r) qu'il n'a prévu presque qu'aucun investissement dans le Nord de la province et qu'il n'a pas établi de stratégie à long terme visant à faire croître l'économie du Nord, de plan de revitalisation de l'économie de Churchill ni de plan de collaboration avec les groupes autochtones visant à créer une vision durable pour les collectivités du Nord;
- s) qu'il n'a présenté aucune stratégie concrète de lutte contre les changements climatiques après avoir déposé un projet de loi régressif qui affaiblit les normes de protection des eaux et la réglementation environnementale,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

La motion d'amendement fait l'objet d'une motion de sous-amendement proposée par M^{me} KLASSEN portant qu'elle soit amendée par adjonction, après l'alinéa s), de ce qui suit :

- t) qu'il n'a pas abordé la question des personnes les plus vulnérables et qu'il n'a pas augmenté les prestations d'aide à l'emploi et au revenu à 75 % de la mesure du panier de consommation;
- u) qu'il n'a pas appuyé les progrès réalisés dans le domaine des soins de santé mentale et qu'il a gelé les fonds destinés aux services de santé mentale de manière globale;
- v) qu'il n'a pas appuyé le développement communautaire ni les réparations domiciliaires et qu'il a gelé les fonds accordés au programme Quartiers vivants;
- w) qu'il n'a pas appuyé les domaines de la science et de l'innovation et qu'il n'a pas effectué de mises à jour technologiques;
- x) qu'il n'a pas élaboré d'obligation de consultation relativement à un cadre de travail pour les collectivités autochtones;
- y) qu'il n'a pas appuyé les programmes de déjudiciarisation, tels que les tribunaux en matière de stupéfiants ou de santé mentale et les comités de justice pour la jeunesse;
- z) qu'il n'a pas protégé l'environnement et qu'il a réduit les fonds destinés à la Commission de protection de l'environnement et aux Sciences de l'eau et gestion des bassins hydrographiques;

- aa) qu'il n'a pas investi dans la promotion de l'accès à la propriété pour les familles autochtones;
- bb) qu'il n'a pas appuyé l'éducation publique et qu'il a réduit les fonds accordés aux divisions scolaires;
- cc) qu'il n'a pas conclu d'ententes pluriannuelles avec les organismes de développement communautaire;
- dd) qu'il n'a pas appuyé les personnes vulnérables et qu'il a réduit les fonds destinés aux services d'aide aux victimes;
- ee) qu'il n'a pas appuyé la sécurité communautaire et qu'il a réduit les fonds destinés à la prévention de la criminalité;
- ff) qu'il n'a pas appuyé les personnes handicapées;
- gg) qu'il n'a pas réussi à appuyer les enfants pris en charge par la province du fait qu'il continue à réduire les allocations spéciales pour enfants et qu'il a réduit le financement accordé aux organismes relevant des Services à l'enfant et à la famille qui affichent des résultats positifs;
- hh) qu'il n'a pas alloué de financement pour un plan de prévention du suicide;
- ii) qu'il n'a pas présenté de plan pour les collectivités des Premières Nations;
- jj) qu'il n'a pas investi dans les soins de santé des régions rurales et du Nord et qu'il n'a pas indexé les budgets pour tenir compte de l'inflation;
- kk) qu'il n'a pas respecté la résolution concernant le principe de Jordan adoptée à l'unanimité par l'Assemblée et qu'il a réduit de presque un million de dollars le financement accordé à la santé autochtone, soit 33 % du budget total des Relations stratégiques autochtones;
- ll) qu'il ne s'est pas engagé à affecter des fonds à la construction d'un gymnase pour l'École secondaire Kelvin et du terrain Dakota Alumni Field,

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

MM. MICHALESKI et LINDSEY, M^{mes} MAYER et LAMOUREUX, M. le *ministre* MICKLEFIELD, M^{me} FONTAINE, M. le *ministre* SCHULER ainsi que M. SWAN interviennent. M^{me} la *ministre* SQUIRES exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger